Fin de la Grève des Tramways de Lille-Roubaix-Tourcoing

Les employés, satisfaits, reprennent le travail ce matin

Les employés en grève des tramways Mongy et de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing se sont réunis hier matin, à la salle du café Pandore, à 9 heures. Les délégués y ont rendu compte de l'entrevue qu'ils avaient eu, la veille, à l'Hôtel de Ville, avec les représentants des Compagnies, et qui a été fort discutée. Les Compagnies proposent la rentrée de tous les employés, acceptant de ne maintenir aucune révocation ce à quoi les employés tenaient le plus. Une augmentation des salaires sera alors consentie au personnel qui, s'il estime cette augmentation insuffisante pourra recourir à l'arbitrage gouvernemental.

Il est en effet reconnu que les employés des deux compagnies, actuellement considérés comme manœuvres, étaient traités avant la guerre, comme ouvriers qualifiés. Cette distinction doit avoir une influence notable sur la situation nouvelle qui va leur être faite.

La discussion de ces propositions a été longue. Elle a pris fin à 13 heures, par le vote de la reprise du travail, par 525 voix contre 25 et 7 bulletins blancs.

Le service normal sera rétabli pour vendredi

Les ouvriers de nuit ont réintégré hier soir les dépôts. Les conducteurs et receveurs rejoindront leur poste aujourd'hui et demain, ou tur et à mesure de la remise en marche des voitures. Le service restreint qui était assuré dans les conditions que l'on sait sera notablement augmenté dès ce matin. Toutes les voitures seront en circulation vendredi, selon toutes probabilités. La population des trois villes et des communes rattachées accueillera avec joie, cette nouvelle qui, pour le public comme pour les employés et les Compagnies n'a que trop tardé.

La récolte sera bonne dans les régions dévastées

POUR EN PROFITER DES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES

Paris, 9 juin. — L'Académie d'Agriculture a tenu cet après-midi sa séance habituelle. Elle a entendu avec intérêt une commission de M. Hellot sur la situation de la culture dans les régions libérées.

Dans sa communication, M. Hellot a montré combien était satisfaisante la façon dont se présentent les récoltes dans les régions dévastées.

Puis il a exprimé les craintes qu'il éprouve en ce qui concerne leur coupe et leur mise à l'abri. Il a mis en outre en relief la nécessité de prendre des mesures en vue : 1° de faciliter l'arrivée des machines et des chariots dans ces régions ; 2° de suppléer à la crise de main-d'œuvre en faisant appel au concours de l'armée.

M. Sagnier, secrétaire perpétuel, a fait observer à l'Académie que cette même question avait été soulevée il y a de cela une quinzaine de jours et qu'une démarche avait été faite près du ministre de l'Agriculture.

L'Académie a néanmoins voté l'urgence et a décidé que deux exemplaires de la communication seraient envoyés l'un au ministre de l'Agriculture, l'autre au ministre des Régions Libérées.

L'armée va être réorganisée

Paris, 9 juin. — M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, a annoncé cet après-midi à la commission sénatoriale de l'armée que, dans peu de temps il serait soumis aux deux Chambres un projet de réorganisation de l'armée et du recrutement et un projet de loi relatif à la limite d'âge des officiers généraux.

La voix des voyageurs

Paris, 9 juin. — Le groupe de défense des intérêts professionnels des voyageurs et représentants de commerce, qui comprend déjà 75 membres, s'est réuni aujourd'hui pour constituer tout d'abord son bureau. Ont été nommés : président, M. Edouard Herriot ; vice-présidents, MM. Puech, Henri Paté, Gaborit et Galli ; secrétaires, MM. Erlich, Lamoureux et Rollin.

Le groupe a décidé ensuite d'entendre, dans un délai aussi rapproché que possible, la Fédération des Voyageurs de Commerce et de faire dès à présent des démarches auprès du Gouvernement : 1° en vue d'obtenir que la corporation des voyageurs et représentants de commerce soit représentée dans le Conseil qui sera constitué pour l'exploitation des chemins de fer ; 2° pour obtenir que la carte d'identité prévue par la loi suffise pour le retrait gratuit des lettres à la poste restante.

Lièvre, détala

IL EST CONDAMNÉ A MORT

Grenoble, 9 juin. — Le chasseur alpin Lièvre, du 20e bataillon a été condamné à mort pour désertion à l'ennemi.

Découvert à Berlin, le 14 août 1919 par la Mission Militaire Française commandée par le général Dupont, Lièvre avait refusé de rentrer en France.

LE CRIME D'UN PAYSAN BRETON

IL ACHETA UN REVOLVER POUR TUER SON FILS

Rennes, 9 juin. — Mathurin Le Plouffe, cultivateur, âgé de 53 ans, a tué son fils Pacifique, âgé de 25 ans, d'un coup de revolver au cœur.

Son fils soignait le bétail quand le père lui chercha querelle. Quelques minutes après, le drame était accompli. Les voisins accourus désarmèrent le meurtrier.

Le Plouffe avait spécialement acheté l'arme pour tuer son fils.

Arrestation d'un anarchiste

Paris, 9 juin. — M. Faralicq commissaire-adjoint de la police judiciaire a arrêté ce matin le nommé Georges Beilmringer, trésorier de la Fédération anarchiste, ajusteur, âgé de 34 ans, qui est inculpé d'apologie de crimes, et d'excitation de militaires à la désobéissance.

Aux Conseils de Guerre

VOL

On reprochait à Hourdequin Auguste, mineur à Liberecourt, d'avoir volé le 12 novembre 1916, à Hallineourt, au préjudice de M. Travais, cinq chemises, trois paires de chaussettes et un pantalon de toile.

Après réquisitoire de M. le commandant Weber et plaidoirie de Me Maurice Olivier, le Conseil, présidé par M. le colonel Rahoult, rendit un jugement d'acquittement.

INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

Marie Dréneau, femme Pollet, demeurant à Wargnies-le-Petit est accusé d'avoir volontairement travaillé pour les Boches en confectionnant des sacs à terre, des pantalons, des bourgerons et des enveloppes de paillasses.

La prévention lui reprochait également d'avoir en 1916 dénoncé Mme Gruille, comme allant frauduleusement en Belgique, chercher des denrées et des effets, qu'elle revendait, et ainsi d'avoir été la cause de perquisitions à son domicile.

Après le réquisitoire du commissaire du Gouvernement, et la plaidoirie humoristique de Me Vanlier, avocat, le Conseil condamne Marie Dreneau à la peine de cinq années d'emprisonnement, mitigée par le bénéfice du sursis.

UNE DÉNONCIATRICE

Mélanie Poigin, femme Dupont, ménagère à Bussignies (Nord), est accusée de différentes dénonciations.

Elle aurait livré à l'autorité allemande M. Clément Deleforge, qui cachait des armes et un vélo, fait de ce fait, condamné à quatre ans de prison et 5 000 marks d'amende.

D'autres dénonciations lui sont également reprochées : En septembre 1917, M. Louis Collin, Antiseptit, et Mlle Louise Laleu, qui durent payer de fortes amendes.

Elle comparut hier devant le 2me Conseil de guerre.

Après le réquisitoire de M. le commandant Weber, commissaire du Gouvernement, et la plaidoirie de Me Crussaire, avocat, le Conseil, présidé par M. le colonel Rahoult, condamne Poigin à cinq ans de prison avec sursis, à la réunion de 6 voix contre 1.

FILMS OFFICIELS

PERTES DE LOYERS

Le propriétaire d'une maison détruite par faits de guerre peut-il réclamer une indemnité pour perte de loyers ?

La loi est muette sur ce point et ne prévoit d'indemnisation que pour le remploi de l'immeuble détruit. Les exonérations accordées aux locataires, par les dispositions de la loi du 5 mars 1918 donnent seuls droit au bailleur à une indemnité de cinquante pour cent et aucun texte législatif ne fait mention des pertes de loyers résultant d'une destruction de bâtiment à usage d'habitation ou autres.

Au sujet du remploi, signalons qu'il ne peut être question d'une reconstruction identique, mais de valeur équivalente.

LES MATERIAUX DE DEBLAIEMENT

Il arrive souvent qu'au cours des travaux de déblaiement, des matières premières ou des meubles sont retrouvés sous les décombres.

Le propriétaire a le droit de les reprendre, sans plus de formalités, car seuls les matériaux provenant du déblaiement sont la propriété de l'Etat. Le sinistré peut demander la cession de ces matériaux récupérés, à titre d'avances sur ses dommages de guerre.

LES RETRAITES OUVRIERES

Quelle est la situation des bénéficiaires de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui, ayant commencé leurs versements dès l'application de la loi, les ont interrompus pendant la guerre ?

Un certain nombre de maires ont déclaré que les versements pouvaient être suspendus pendant la durée des hostilités et qu'ensuite l'arriéré serait versé en bloc. Les intéressés se sont conformés à ces deux indications : interruption des versements, puis versements en bloc, mais se heurtent maintenant au refus du ministre du Travail, de leur attribuer l'allocation de l'Etat, sous prétexte que les assurés devaient, aux termes de l'article 4 de la loi, justifier avoir opéré chaque année un versement depuis le 3 juillet 1911, jusqu'au jour de leur dixième année.

Ces ouvriers doivent-ils pâtir d'avoir suivi les indications qui leur furent données officiellement ?

Saisi de cette question, le Ministre du Travail fournit les explications suivantes :

« Dès 1916, l'administration s'est occupée de la situation des assurés qui n'avaient pas effectué, depuis le début des hostilités, les versements réglementaires. C'est ainsi qu'elle a décidé de relever de la déchéance encourue les assurés qui pouvaient justifier que le retard apporté dans leurs versements ne leur était pas imputable et lorsque l'enquête poursuivie sur leur situation établissait nettement que le défaut de versements constaté provenait soit d'une faute de l'administration préfectorale qui n'avait pas établi de carte d'échange ou de l'administration communale qui ne l'avait pas fait parvenir à l'assuré ou avait négligé de la convoquer — soit de ce que l'échange des cartes avait été rendu impossible par suite d'un cas de force majeure résultant de l'état de guerre — soit de ce que l'échange qui était habituellement effectué par l'employeur n'aurait pu l'être par suite de la mobilisation de ce dernier.

D'ailleurs, un projet de loi qui est actuellement à l'étude sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre tendant à autoriser les assurés, qui, antérieurement à la mobilisation, avaient rempli leurs obligations légales, à effectuer rétroactivement les versements qu'ils n'ont pas fait pendant la durée des hostilités ».

LES SOUS ALLEMANDS

Pendant la guerre, les Allemands ont frappé des pièces de monnaie belge et ils les ont mises en circulation dans les régions du Nord de la France.

La question s'est posée de savoir quelles revendications pouvaient exercer les détenteurs de ces pièces de monnaie qui, n'ayant pas été émises par les communes françaises, ne sont susceptibles d'aucune assimilation avec les bons de villes.

On ne peut, d'autre part, songer à en demander le remboursement au Gouvernement belge, qui n'a participé en rien à leur émission.

Mais étant donné qu'il est certain que ce sont les Allemands qui ont fabriqué et mis en circulation les monnaies en question, il leur appartient d'indemniser les personnes qui se trouvent victimes de leurs agissements.

Le Ministre des Régions libérées, estime, d'accord avec le Ministre des Finances, qu'il a consulté à ce sujet, que les détenteurs de ces monnaies sont parfaitement fondés à formuler une demande d'indemnité pour dommages de guerre, attendu qu'en l'espèce il y a, suivant la définition générale donnée par l'article 2 de la loi du 17 avril 1919, « dommage certain, matériel et direct causé en France, aux biens mobiliers » et dont l'Etat français a un droit évident à réclamer le paiement à l'ennemi.

Il est donc loisible aux intéressés de se mettre en instance devant les Commissions cantonales en vue d'obtenir réparation de la perte subie.

LES ALLOCATIONS

Les femmes ou mères de mobilisés, qui sont demeurées en pays occupé et qui n'ont reçu les secours prévus par la loi du 5 août 1914, peuvent obtenir un rappel d'allocation militaire.

D'autre part, les femmes restées en pays occupé, qui n'ont pas droit aux allocations militaires, et qui ont été évacuées de leur commune de domicile par les autorités belligérantes ou sous la pression des événements de guerre sur une autre commune des régions envahies peuvent être admises, sur leur demande, au rappel des allocations de réfugiés prévu par la circulation du 21 juillet 1919, pour toute la période de leur évacuation.

Les femmes qui sont demeurées dans leur domicile d'occupation n'ont pas droit à ce rappel d'allocation, mais celles qui sont privées de ressources ont pu être admises, sur leur demande, depuis l'armistice, aux secours temporaires dont le taux est analogue à celui des allocations de réfugiés.

Les Trafiquants du Charbon

CEUX-CI LE REMPLAÇAIENT PAR DU SCHISTE

On nous communique de Divion (P.-de-C.) :

M. Desplas Jules, garde particulier aux mines de Bruay, aperçut sur la route nationale un camion-auto chargé de schiste. Il s'approcha et interpella le conducteur qui déclara avoir acheté à raison de dix francs les cent kilos, ces pierres à deux individus.

Le garde releva sur la plaque du camion les noms de Demailly et Boulinguez, 5, rue des Chaudrons, c. 100, rue de Tournai, à Lille.

Ayant en outre reconnu l'un des chargeurs, Kientzinn Albert, 40 ans, mineur à Divion, cité numéro 18, de garde, a déposé une plainte.

CEUX-LA LE VOLAIENT PUREMENT ET SIMPLEMENT

On nous communique de Noeux-les-Mines (P.-de-C.) :

Dans la nuit du 3 au 4 juin dernier, un vol de charbon avait été commis à la briqueterie de M. Fruchart Victor.

Des renseignements recueillis il résultait que ce vol avait été commis à l'aide d'une voiture attelée de deux mulets rencontrée se dirigeant vers Lille.

Hier, le chauffeur de la briqueterie, se trouvant, vers huit heures, à proximité de la briqueterie, remarqua un chariot attelé de deux mulets correspondant au signalement obtenu.

Les mulets, arrivés à hauteur du chemin de la briqueterie, voulurent s'y engager.

Le chauffeur soupçonneux alla prévenir son patron et le conducteur de la voiture interrogé reconnut être l'auteur du vol.

C'était un nommé Nachtergaele Cyrille, 35 ans, sujet belge, demeurant rue Baudin, à Croix Wasquehal. Il raconta qu'en se rendant à Béthune chercher du charbon avec son patron, Tondelein Gustave, marchand de charbon, rue Paul Bert, à Croix-Wasquehal, ce dernier, en passant devant la briqueterie de M. Fruchart, aurait dit : « Inutile d'aller plus loin, ici il y a du charbon ».

Et tous chargèrent au tas du chantier 2.500 kilos de charbon, puis s'en retournèrent.

La gendarmerie, informée, a dressé procès-verbal.

MÉRITE AGRICOLE

Sont promus au grade d'officiers : MM. Bréton, agriculteur à St-Omer-Cappelle ; Delarozière, agriculteur à Thérouanne ; Deryckzen, agriculteur à Dunkerque.

Sont nommés chevaliers : MM. Barbier, agriculteur à Avesnes ; Bosche, agriculteur, au même endroit ; Cambonnet, cultivateur à Saint-Jost ; MMmes Caudron, née Duflot, cultivatrice à Grande-Synthe ; Caudron, née Lefebvre, cultivatrice à St-Polsur-Mer ; M. Durie, cultivateur à Erseke ; M. Le Coester, marbrier à Petite-Synthe ; M. Robert Eugène, cultivateur à Grande-Synthe.

LILLE

Questions de gros sous !

De vieux amis vont nous quitter !... Et pourtant, ingrats que nous sommes, nous ne les regretterons pas.

J'ai nommé les sous en carton et les billets de deux francs et au dessous, de la Banque d'Emission de Lille.

Pauvres vieux nids à microbes..., nous ne vous verrons plus. C'en est fini !... Nous ne sentirons plus entre le pouce et l'index, cette sensation de papier, collant, graisseux, que nous éprouvions en vous maniant.

Désormais, cette volupté ne sera plus la nôtre.

Pourtant, vous nous avez rendu de réels services en parant dans la mesure du possible, à la crise monétaire.

Mais j'y pense !... a-t-on seulement pensé à vous donner des remplaçants en quantité suffisante, avant de vous retirer de la circulation ?... Je ne permets de douter !... En tout cas, il est certaines administrations qui ont bel et bien oublié de prévenir leur personnel que l'on distribuait à la Banque de France de Lille de nouvelles coupures de 1 franc.

La Compagnie des Tramways de Lille est dans ce cas, témoin le petit fait suivant :

Il y a quelques jours, une dame présente à un receveur un nouveau billet de 0 fr. 50 de la nouvelle émission de la Banque de France. Ce beau billet tout neuf venait de lui être donné rue Royale.

Ledit receveur tourne, retourne, le papier-monnaie et, gravement, le rend à la dame en disant : « Ça n'a pas cours par ici, ça ».

— « Mais c'est un billet neuf de la Banque d'Etat ».

— « Non ! non !... faut pas me le faire !... J'ai ordre de ne pas prendre ces billets !... Ça ne vaut rien ici, que je vous dis !... »

Et la petite dame eut beau insister, le receveur ne voulut rien savoir !... Oh ! mais là !... rien de rien !...

La voyageuse dut de ne pas être expulsée, — car elle n'avait pas d'autre monnaie, — qu'à l'obligeance d'un voyageur qui lui reprit son beau billet tout neuf en échange d'un billet crasseux de la Banque d'Emission de Lille.

Deux questions se posent !...

1. La Compagnie ne pourrait-elle avertir ses receveurs ?...

2. Qu'allons-nous faire quand nous n'aurons plus les billets de la Banque d'Emission ?...

Pauvres billets crasseux, voilà maintenant que nous allons peut-être regretter votre disparition !...

G. GRATIGNE.

Un précurseur de Desrousseaux

FRANÇOIS COTTIGNY dit « BRULE-MAISON »

Nul génie, si grand, si original soit-il, ne croit spontanément en littérature, aussi bien qu'en musique ou en peinture. Nous sommes toujours les fils de quelqu'un, malgré nous, nous subissons une empreinte et tout artiste est un peu le résultat des générations artistiques qui l'ont précédé.

Pour Alexandre Desrousseaux, le chansonnier Lillois, le modèle, le maître en un mot, est facile à trouver. Le bon chansonnier n'a d'ailleurs pas manqué de célébrer lui-même les mérites de son père artistique : François Cottigny, dit « Brûle-Maison ».

Mais qu'était-ce que ce « Brûle-Maison » dont le nom bizarre a été donné à une des rues de notre ville, et dont le souvenir se perpétue à travers les âges.

Ah ! certes !... c'était ce qui s'appelle communément un joyeux drille qui devait descendre en droite ligne du fameux poète-étudiant François Villon, à l'humeur Babelairienne.

C'était un gaillard, poliisson émérite, qui riait uniquement, pour le plaisir de rire, un « enfant terrible », quoi !... Nous avons comparé Desrousseaux à François Watteau et à Téniers et Van Ostade. Brûle-Maison, lui, s'apparente plutôt par sa malice et sa rosserie, à Jean Steen, à Brackenburg et à A. de Brauwer. Pour tout dire, c'était un « garnement » ami des plaisanteries épicées.

Ses chansons, certes, n'ont pas la moralité de celles de Desrousseaux. Mais elles contiennent un humour malicieux et mordant, une rosserie et une gaîté débordante qui les rendirent populaires très longtemps encore après la mort de leur auteur.

François Cottigny était né à Lille le 16 janvier 1678. Son sobriquet de « Brûle-Maison » lui vient de ceci : Lorsque Cottigny arrivait sur une place publique et qu'il était désireux d'attirer l'attention du populaire, il plaçait une petite maison de papier au bout d'un bâton et y mettait le feu. Ce qu'il brûla de petites maisons de ce genre est inimaginable.

Brûle-Maison après avoir été « escamoteur », dans son jeune âge, se fit ensuite chansonnier. Sa verve satyrique s'exerçait surtout aux dépens des « Tourquennois » qu'il avait pris en grippe à cause « de leur bêtise », disait-il constamment.

Ayant fait rire pendant toute sa vie, ce gai luron voulut encore faire rire après sa mort.

Voici ce qu'il imagina !....

Ayant fait faire de son vivant un cercueil fort fort large, et très grand, il le fit introduire dans sa chambre, tout démonté.

Quand il mourut, son testament formulait le désir d'être enterré dans ce cercueil.

Sans penser à rien, la famille, fit remonter le cercueil dans l'appartement même, et y enferma le défunt, sans penser que celui-ci avait préparé une dernière farce.

Un peu tard, — au moment de l'enterrement, — ils s'aperçurent que l'escalier était trop étroit pour y faire passer le cercueil. On dut le descendre par une fenêtre, au grand ébahissement de la foule qui ne se fit pas faute de rire et de faire des gorges chaudes avec ce curieux incident funéraire. On en parla longtemps, à Lille.

En une chanson fort réussie, Desrousseaux a célébré comme il convient, les mérites de son « père spirituel ».

— « Ch'l'homm' fameu', arrivan' au monde
N'a rien fait, rien dit d'étonnant.
Lui qui d'vot' fair' rire à la ronde,
Il a bré comme un aute infant. »

Plus loin, le chansonnier nous décrit le caractère du joyeux Brûle-Maison :

— « I'n' pinsot qu'à rire eun' bonn' fos.
Dans sin vieux jargon qui nous charme,
A plein' main, il a mis d'l'esprit. »

— Oui l'esprit satyrique et mordant, voilà bien ce qui distingue Cottigny. Ce gaillard est un ancêtre des chansonniers Montmartrois. Son œuvre n'est pas pénétrée de cette sensibilité émue et de cette observation profonde qu'on trouve en Desrousseaux. Lui, Brûle-Maison, ne songe qu'à rire, au détriment d'autrui, de tout, de tous, et de lui-même.

A la veille des fêtes du Centenaire d'Alexandre Desrousseaux, nous avons tenu à rendre hommage à celui qui lui traça la voie. Voilà longtemps, bien longtemps que « Brûle-Maison » a fini de rire, certes, mais son souvenir se perpétue d'âge en âge et longtemps encore on se souviendra de celui en qui se résuma la gaîté d'un siècle, — le XVIIIe, entre tous malicieux et bon enfant.

V. BRIGGHE.

EXPLOIT DE PROPRIETAIRE

Nous portons à la connaissance de la population que certains propriétaires tiennent absolument à se distinguer en commençant à faire jeter sur la rue des locataires qu'ils jugent être en tort vis-à-vis de leurs seigneuries.

Hier, à la requête de Mossieu Marcel-Désiré Rotrus et de Dame Joséphine Vasseur, son épouse, l'huissier Camille Waymel, assisté de deux témoins, a expulsé de chez eux, rue de Condé, 101, Madame Clémentine Roselé et son mari, Marcel Facompré.

Tous les meubles et effets des deux soi-disants délinquants ?... ont été i... à la rue. On a fait fermer toutes les portes et fenêtres de l'habitation des expulsés, et défense formelle a été faite à ceux-ci de rentrer dans leur maison sous peine d'être poursuivis pour violation de domicile.

Et ceci se passe en l'an de grâce 1920, à une époque de soi-disant civilisation.

Tout autre commentaire serait superflu.

NECROLOGIE

On annonce le décès de M. Théodore Barrois, ancien député et conseiller municipal de Lille, professeur à la Faculté de médecine de Lille. M. Barrois était âgé de 63 ans.

L'Inauguration de l'Exposition

ON EXAMINA HIER DIVERS PROJETS DE RECEPTION DES MINISTRES

On commence à se préoccuper à Lille, de la venue des ministres qui viendront remplacer M. Deschanel, président de la République, les 27 et 28 juin prochain, et inaugurer l'Exposition de Lille.

MM. Isaac et Breton viendront certainement comme nous l'avons dit hier, et M. Ribot, peut-être.

Un de nos confrères avait annoncé qu'une importante réunion avait eu lieu jeudi dernier à la Préfecture du Nord pour arrêter les grandes lignes du programme de réception. C'est une erreur totale. Seules, quelques vues préliminaires ont été échangées entre divers personnalités.

Hier soir, à cinq heures, avait lieu à la Mairie, sous la présidence de Molthy, une réunion où l'on se préoccupa d'examiner les divers projets de réception. Ce n'était encore là qu'une simple réunion d'études, où aucun plan définitif n'a été établi.

D'autres réunions auront lieu prochainement. Le programme sera communiqué à la presse, sitôt élaboré.

Abandonnée, une Lilloise tua son mari

LIBERTE PROVISOIRE

On se souvient de ce drame qui se déroula à Saint-Omer il y a quelque temps : Une Lilloise, Mme Varlet, abandonnée, ainsi que ses enfants, blessa mortellement son mari d'un coup de revolver.

Mme Varlet, qui doit prochainement comparaître devant les Assises du Pas-de-Calais, vient, en raison des bons renseignements recueillis sur elle, d'être mise en liberté provisoire.

POUR LES ASSISES

M. le juge d'instruction Gobert vient de renvoyer devant la chambre des mises en accusation le sieur David Nelken, 31 ans, contremaître de lissage à Lille.

Cet individu, qui a été remis en liberté provisoire, est inculpé d'intelligence avec l'ennemi.

NOS RELATIONS AVEC LA REPUBLIQUE ARGENTINE

M. Colin, attaché commercial de la République Argentine a donné hier quelques renseignements à la Chambre de Commerce de Lille. Les importations de viandes frigorifiées, venant de ce pays, vont se continuer. En outre, des mesures ont été prises en vue de favoriser nos exportations en fil, tissus et toile. La création d'un comptoir à Buenos-Ayres est chose décidée.

LE NOUVEAU CONSUL ANGLAIS

M. J. R. Murray vient d'être désigné par le Gouvernement britannique pour exercer les fonctions de consul d'Angleterre, à Lille, avec juridiction sur les Départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

PETITES NOUVELLES

ENQUETES POLICIERES. — La police mène des enquêtes : 1. pour découvrir les auteurs d'un vol de 2 magnétos commis dans un garage d'autos, situé 130, rue Saint-Luc, et au préjudice de M. Knockaert, domicilié à La Madeleine, avenue St-Maur ; 2. Sur l'auteur du vol d'un lapin valeur 16 francs, qui appartenait à Mlle Lebrun, ménagère, 50, rue Vantroyen.

PINCE ! — Nous avons hier relaté l'acte d'indélicatesse commis par le sieur Henri Jacobs, 18 ans, garçon de course, au préjudice de son patron, M. Gros, quincaillier, Grand'Place. Cet individu, qui est sujet belge, et se nomme en réalité Guillaume De Boeck, a été arrêté mercredi, déféré au Parquet et écroué. Il a prétendu avoir perdu les 84 francs qui lui avaient été remis.

LES DRAPS DU PROPRIO. — Logeant en garni, 17, rue Malpart, le sieur Charles Martin, 58 ans, jugea bon de déménager en emportant les draps de son propriétaire, M. Musmacque. Il a été arrêté et mis à l'ombre.

La « Saccharine Usines du Rhône » remplace le sucre et coûte trois fois moins. Fr. 2,60 l'étui.

AVIS ET COMMUNICATIONS

NOS ENFANTS A LA CAMPAGNE, A LA MONTAGNE ET A LA MER. — Les parents qui désirent faire bénéficier leurs enfants de quelques semaines de vacances en plein air, dans les conditions de la note parue hier, devront adresser leur demande au Bureau municipal d'Hygiène avant le 15 juin en indiquant :

1. Les nom, prénoms, âge et sexe des enfants — 2. L'école fréquentée — 3. Leur adresse.

POUR LES ETUDIANTES FRANÇAISES. — Cinquante bourses, comprenant les frais d'études, le logement, la nourriture, le chauffage et l'éclairage pendant l'année scolaire 1920-21, sont offertes par des Universités et Collèges des Etats-Unis, à des étudiantes françaises connaissant la langue anglaise et pourvues, soit d'une licence ou d'un certificat d'aptitude ou au moins du baccalauréat, soit d'un diplôme supérieur primaire (professorat ou certificat), soit d'un diplôme supérieur primaire (professorat ou certificat), soit de l'admissibilité à Sèvres ou à Fontenay.

Des allocations pourront être fournies aux candidates qui seraient dans l'impossibilité de subvenir aux frais de voyage par mer et par terre. Les dossiers de candidature, comprenant une demande avec renseignements précis sur la carrière et sur le but poursuivi, et des références provenant d'autorités universitaires devront être envoyés d'urgence au Directeur de l'Office des Universités, 96, boulevard Raspail, Paris. Les candidates seront convoquées à partir du 15 juin, devant les délégués américaines chargées du choix des boursières, à Paris et dans les principales villes de province. Ces bourses conviennent particulièrement à des jeunes filles désireuses de trouver dans la suite des postes de professeur de français aux Etats-Unis. Elles sont destinées également à des étudiantes voulant poursuivre des études scientifiques quelconques et connaître en même temps la vie américaine.

FETES DE LILLE. — Les commissionnaires publics qui se sont fait inscrire pour être occupés le dimanche et le lundi des fêtes communales, sont priés de se rendre le dimanche 13 juin, à huit heures du matin, dans la salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, où il sera procédé, par la voie du sort, à la désignation de ceux d'entre eux qui seront appelés à travailler pendant les fêtes.

Il est rappelé que, suivant les dispositions du règlement des fêtes communales, toutes les sociétés de jeux et concours populaires, ainsi que les sociétés musicales invitées aux fêtes, doivent se trouver le dimanche 13 juin, à 9 heures 15 précises du matin, sur le boulevard des Ecoles, et se placer aux endroits qui leur seront indiqués par les commissaires pour être passées en revue. Les Sociétés de jeux devront être accompagnées de leurs tambours et drapeaux.

Des médailles de bonne tenue et d'éloignement seront décernées en même temps que les prix en espèces le lundi 14 juin.

AVIS D'ADJUDICATION. — L'administration des Postes et des Télégraphes envisage l'ouverture prochaine d'un concours pour la manutention, le déchargement et le chargement des poteaux au dépôt régional de Seclin.

Les personnes désireuses de participer à l'adjudication trouveront à l'Hôtel des Postes de Lille (Service technique, 3me étage), tous renseignements utiles à cet égard.

NOUVELLES MILITAIRES

DANS L'ARMEE. — Paris, 9 juin. — Du « Journal Officiel » :

M. Duhamel, chef d'escadron de gendarmerie, à Lille, est affecté à la Garde Républicaine (Infanterie).

M. Martin-Morice, chef d'escadron de gendarmerie à Limoges, est affecté à Lille.

M. Belrue, lieutenant au 1er d'infanterie, est mis hors cadre, et affecté au 300me d'artillerie d'assaut à Lille.

M. Regad, du 14me d'infanterie, détaché comme sous-intendant à Lille, passe au 101me et est maintenu dans la même position.

COURS ET CONFÉRENCES

CONFERENCE. — Une conférence aura lieu aujourd'hui jeudi 10 juin 1920, à 16 heures, dans la grande salle des Fêtes de la Faculté des Lettres, rue Angellier à Lille.

Orateurs : Me Molthy, adjoint au maire de Lille, qui parlera de « l'Education physique et les Sports », et M. Cyrille Wachmar, vice-président de « L'Union des Sociétés de Gymnastique de France », qui entretiendra les auditeurs de « L'Education physique d'après l'école ».

La conférence sera accompagnée de vues cinématographiques.

La boîte aux lettres de nos lecteurs

POUR FAIRE HAUSSER LE FRANC

On nous écrit :

« La Ligue Nationale d'Acheteurs (section Lilloise), vous serait très obligée de vouloir bien insérer le « Communiqué » suivant :

CONSEILS AUX CONSOMMATEURS FRANÇAIS POUR FAIRE BAISSER LE CHANGE

Achetez des produits français, disait dernièrement un journal anglais aux femmes anglaises : là est votre devoir de participer au redressement économique du pays allié, le plus durement éprouvé par la terrible cataclysme.

Achetez en France, dit à son tour l'Amérique, et les maisons américaines désireuses de répondre à cet appel se sont fait inscrire à la Chambre de Commerce, où l'on peut en trouver la liste.

A cela, nous, Français, nous applaudissons d'enthousiasme. Mais cela ne suffit pas.

Pour que l'Angleterre, l'Amérique, pour que les nombreux voyageurs de tous pays dont on nous annonce l'arrivée prochaine, puissent acheter chez nous, il faut que nous, Français, pesions le moins possible sur le MARCHE DE LA DEMANDE : il faut que, par nos restrictions sur tout ce qui n'est pas BESOIN VERITABLE, nous laissions à nos amis le maximum de possibilité d'achat. Rappelons-nous que si nos importations représentent notre Doit, que si tout ce que nous y retranchons sort en moins de notre caisse, d'autre part tout ce qui part à l'étranger ou s'achète en France par des étrangers, représente notre avoir et augmente notre encaisse.

Notre devoir est dès lors facilement tracé et les décrets publics relatifs aux importations nous en donnent la mesure.

Nos importations pour l'année 1919 étaient les suivantes :

Parfumerie, 54 millions ; Gravures-vignettes, 13 ; Bijoux 30 ; Dentelles, 7 ; Fruits de table 150 ; Eau-de-vie, 535 ; Automobiles et accessoires, 500.

Les importations sont pour la plus grande part prohibées

A nous donc d'élargir au maximum les possibilités d'achat sur notre marché national, par une application toujours plus stricte de la formule si heureusement donnée dans la déclaration ministérielle de janvier dernier : Produire plus ; consommer moins ».

LA LIGUE SOCIALE D'ACHETEURS.

Sociétés Diverses

MUSIQUE MUNICIPALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LILLE. — Dimanche 13 juin, répétition à la caserne, à 8 heures 30 du matin, en tenue n° 2, pour services municipaux.

CLUB AMICAL DE WAZEMMES. — La Fanfare Club Amical de Wazemmes (chef Edmond Pellembulle) se fera entendre le lundi 14 juin, Place Catinat, de 4 à 5 heures, à l'occasion des fêtes de Lille et exécutera les morceaux suivants : 1. Le Compiènois P. R. Lebrun ; 2. Sous les Cytises, fantaisie, Bajus ; 3. Marche Jubilaire, Cadenne ; 4. Etoile d'argent, valse, Willy Coltrot ; 5. Souriante, mazurka, Bériot ; 6. César la Tulupe, Cadenne.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES « ANCIENS CHASSEURS A PIED ». — En raison des fêtes de Lille, les membres de la Société sont informés que l'Assemblée Générale, qui devait avoir lieu le dimanche 13 courant, est reportée au dimanche suivant.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Delattre Elodie, rue Balzac, c. Poupart. — Rentes Charles, rue Lamartine, 40. — Lefebvre Agnès, rue Solférino, 301. — Briot Jean, rue Bourignon, 21. — Wittendal Maurice, rue de Molinoue, 12. — Durlez Simonne, rue Pierre-Legrand, 263. — Saladin Edouard, rue du Faubourg de Béthune, 23. — Maillard Paul, rue Bouguereau, 9. — Regnault Marie-Rose, rue Jean-Bart, 26. — Caillaux Marcelle, rue du Long-Pot, 52. — Debeer Jeanne, rue du Transwaal, cité des Jardins, 140.

DECES. — Luglez Gustave, 45 ans, ép. Clémentine Delrive, rue Carnot, 322. — Deruelle Joséphine, 63 ans 1/2, ép. Au. Blanquart, rue des Postes, 228. — Cauzinart Georges, 15 ans, rue François-Duez, 24. — Cauz Georges, 51 ans, veuve Irma Duwez, rue de Rivoli, 15. — Varnault Charles, 85 ans 1/2, veuf Marie Félix, rue V.-Tilmant, 14. — Hautecœur Zoé, 62 ans, ép. Jules Ducrocq, rue Nationale, 234. — Dessautoir Albert, 35 ans 1/2, ép. Bertha Deweardt, rue Pierre-Legrand, 300. — Rogez Olga, 20 ans, cél., rue de Fives, 107. — Boulanger Stéphanie, 85 ans, veuve Henri Libert, quai de la Basse-Deûle, 104. — Vanouf Henri, 29 ans 1/2, cél., rue d'Esquermes, 93. — Langillier Stéphane, 2 mois, rue des Tanneurs, 13. — Bart Léon, 67 ans, ép. Sidonie Brices, rue G.-Werniers, 28. — Coez Louise, 81 ans 1/2, cél., rue Thionville, 12 bis. — Chestem Jules, 48 ans, cél., boulevard Montebello, 195.

Théâtres Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Très prochainement, auront lieu au Théâtre municipal de Lille trois grandes œuvres de gala, avec la REVUE FLAMBOYANTE, de Ba-Ta-Clan, de Paris, la plus grande revue à spectacle qui ait été donnée en province.

Cette merveilleuse revue a été montée par l'impresario Antoine Rastni avec les plus grands soins : cinquante interprètes, trois cents costumes, vingt décors, mise en scène fastueuse, les plus jolies femmes de Paris.

LE GALA DE L'O. L.

L'annonce de la participation du Quintette de la Garde Républicaine au concert de gala organisé par l'Olimpique Lillois défraie les conversations des amateurs de belle musique.

Voici les noms et titres des artistes composant actuellement le Quintette de la Garde républicaine :

M. Stenosse, première flûte solo de l'Opéra ; M. Mercier, premier hautbois solo de l'Opéra-Comique ; M. Verney, première clarinette solo des Concerts Lamoureux ; M. Vialat, cor solo de l'Opéra ; M. Carlin, basson solo de l'Opéra.

La grande tragédienne, Mme Delvair, sociétaire de la Comédie-Française, a bien voulu assurer les organisateurs de son concours ; de même que le fin compositeur et chansonnier montmartrois Chepter, une des grandes vedettes de Paris.

Quant à M. Goffin, il est titulaire à l'Opéra des rôles de Faust, de Roméo, du Duc, dans Rigoletto, et Mme Laute-Brun, interprétait encore la semaine dernière dans Tha